



**Service Assemblées
JS**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2026
COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt six, le 30 avril à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Monsieur Yannick LE ROUX.

Secrétaire de séance : Brigitte COCARD

ORDRE DU JOUR

- Installation de Monsieur FOSSARD suite à la démission de Madame ARNAL

N°	Libellé	Rapporteur
38	Assemblées – Ratification des décisions prise par le Maire en l'absence de délégation du Conseil municipal	Le Maire
39	Assemblées – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal en date du 9 avril 2026	Le Maire
40	Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal Mandat 2026-2032	Le Maire
41	Commissions municipales permanentes – Désignation des membres	Le Maire
42	Commission de contrôle Financier – Désignation des membres	Le Maire
43	Régie Inter-Quartier C2S Services – Désignation d'un membre	Le Maire
44	Commission Consultative des Marchés communaux (droits de place) – Désignation des membres	Le Maire
45	Commission de revitalisation commerciale et de l'aide au ravalement des façades – Désignation des membres	Le Maire
46	Conseil départemental de l'accès au droit du cher (CDAD) – désignation d'un membre	Le Maire
47	Caisse des Écoles – Désignation des membres au Comité de la Caisse	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
48	Collèges et Lycées – Désignation des membres aux Conseils d'Administration	Le Maire
49	Écoles Maternelles et Élémentaires – Désignation des membres aux Conseils d'école	Le Maire
50	École Élémentaire privée Notre Dame-Saint Joseph – Désignation des membres pour siéger au Conseil d'Administration	Le Maire
51	Syndicat Départemental d'Énergie du Cher SDE18 – Désignation des membres	Le Maire
52	Centre hospitalier de Vierzon – Conseil de surveillance – Représentant de la commune	Le Maire
53	Approlys Centr'Achats – Désignation d'un membre	Le Maire
54	Finances – Budget principal de la Ville et budgets annexes – Adoption du règlement budgétaire et financier	Brigitte COCARD
55	Finances – Budget principal de la Ville - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025	Brigitte COCARD
56	Finances – Budget annexes Théâtre Mac-Nab - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025	Brigitte COCARD
57	Finances – Budget annexe Foire et Salons - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025	Brigitte COCARD
58	Finances – Vote des taux des taxes directes locales pour 2026	Brigitte COCARD
59	Finances – Vote du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2026	Brigitte COCARD
60	Finances – Vote du budget primitif du budget annexe du théâtre Mac-Nab pour l'exercice 2026	Brigitte COCARD
61	Finances – Vote du budget primitif du budget annexe Foire et Salons pour l'exercice 2026	Brigitte COCARD
62	Finances – Budget principal de la Ville – Fongibilité des crédits	Brigitte COCARD
63	Finances – Budget principal de la Ville et budgets annexes – Autorisations de programmes et de crédits de paiement – Révision, situations, créations et clôture des AP/CP	Brigitte COCARD
64	Ressources Humaines - Droit à la formation des élus	Sandrine MARTIN
65	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Sandrine MARTIN
66	Direction Générale - Autorisation d'une demande de prorogation des délais de l'agenda d'accessibilité programmés (AD/AP)	Delphine CHAUVIET

N°	Libellé	Rapporteur
67	Foncier – Convention de servitudes au bénéfice d'ENEDIS pour la pose et l'entretien d'un câble électrique souterrain et d'un poste de distribution publique d'électricité destinés à l'alimentation de la chaufferie du réseau de chaleur urbaine – Parc de Bellevue	Stéphane MOUSSET

DEL26/38 – ASSEMBLÉES – RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISE PAR LA MAIRE EN L'ABSENCE DE DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de ratifier les marchés et contrats listés dans le tableau ci-dessous, conclus par le Maire entre le 29 mars 2026 et le 09 avril 2026, en l'absence de délégation du conseil municipal ,
- de constater que cette ratification a un effet rétroactif à la date de signature de chacun des actes concernés,
- d'autoriser le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/39 – ASSEMBLÉES – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 09 AVRIL 2026

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 09 avril 2026.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine

FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : *Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).*

DEL26/39 – ASSEMBLÉES - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 29 MARS 2026

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal d'installation en date du 29 mars 2026.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : *Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.*

6 voix Pour par mandat : *Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).*

DEL26/40 – ASSEMBLÉES - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2026-2032

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal tel ci-annexé à la présente délibération qui entrera en vigueur à compter de son adoption,
- de charger Monsieur le Maire de son exécution.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : *Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED,*

Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : *Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).*

DEL26/41 – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de désigner les membres dans les Commissions suivantes :
 - **Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel :**

Yannick LE ROUX, Brigitte COCARD, Pierre LE BELENGER, Sandrine MARTIN, Antonio DIAS, Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, François BEDU, Ahmed TAOUSSI.

- **Commission Aménagement Urbain – Foncier – Travaux – Programme de Rénovation Urbaine – Action Cœur de Ville - Patrimoine :**

Stéphane MOUSSET, Bruno BOURDIN, Geneviève DE BRACH, Yves HUSTÉ, Marc-Antoine FOSSARD, Alain MASSICARD, Gaëtan AUPECLE, Ahmed TAOUSSI, Nathalie BAPTISTE, Jill GAUCHER

- **Commission Sécurité et tranquillité :**

Frédéric BERNARD, Marc-Antoine FOSSARD, Julien DUFRAINE, Gaëtan AUPECLE, Yves HUSTÉ, Christophe PISTILLI, Aldeina CELA, Ahmed TAOUSSI, Maryvonne ROUX, Jill GAUCHER

- **Commission Affaires scolaires – Petite Enfance – Enfance – Jeunesse :**

Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Rachel DA SILVA, Séverine ROGER, Yves HUSTÉ, Frédéric NOBLE, Lawrence LOONTJENS, MIGALI, DRIF, BAPTISTE

- **Commission Services au Public :**

Martine MILLEPIED, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Antonio DIAS, Fabienne MOINDROT, Delphine CHAUVIET, Séverine ROGER, Marie-Christine MIGALI, Jill GAUCHER, Malika DEMIK.

- **Commission Culture – Sports – Jumelages – Vie associative – Vie citoyenne :**

Elie-Yonah RICOU, Gaëtan AUPECLE, Frédéric BERNARD, Frédéric NOBLE, Séverine ROGER, Lawrence LOONTJENS, Martine MILLEPIED, Marie-Christine MIGALI, Toufik DRIF, Malika DEMIK

◦ **Commission Santé – Environnement – Protection des populations :**

Julien DUFRAINE, Lawrence LOONTJENS, Fabienne MOINDROT, Alain MASSICARD, Geneviève DE BRACH, Elie-Yonah RICOU, Delphine CHAUVIET, Ahmed TAOUSSI, Philippe FOURNIÉ, François BEDU

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/42 – ASSEMBLÉES - COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER– DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- d'élire à la représentation proportionnelle les 5 membres titulaires ainsi que les 5 membres suppléants du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission de contrôle chargée d'examiner les comptes détaillés des concessions et affermages,
- que la Commission sera présidée par le maire ou son représentant,
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- Sont élus à la Commission de contrôle des comptes des entreprises concessionnaires :

Membres titulaires :

- Brigitte COCARD
- Stéphane MOUSSET
- Pierre LE BÉLENGER
- Ahmed TAOUSSI
- François BEDU

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/43 – RÉGIE DE TERRITOIRES - C2S SERVICES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- de désigner un membre pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la Régie Inter-Quartiers C2S Services.
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- est désigné pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Régie Inter-Quartiers C2S Services :
 - Monsieur DIAS Antonio

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/44 – COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS COMMUNAUX (DROITS DE PLACE) – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- ▶ À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- ▶ de fixer la composition de cette commission à :
 - 6 membres du Conseil municipal
 - 4 représentants du Syndicat ...
 - 1 représentant de l'OCAVSB
 - 1 représentant du Comptoir du commerce
- ▶ de procéder au vote pour désigner les 6 représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de cette commission :
 - Pierre LE BÉLENGER
 - Bruno BOURDIN
 - Delphine CHAUVIET
 - Aldeina CELA
 - Rachal DA SILVA
 - Philippe FOURNIÉ

sont élus pour siéger au sein de la commission consultative des marchés communaux :

- ▶ Pierre LE BÉLENGER
- ▶ Bruno BOURDIN
- ▶ Delphine CHAUVIET
- ▶ Aldeina CELA
- ▶ Philippe FOURNIÉ

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/45 – COMMISSION DE REVITALISATION COMMERCIALE ET AU RAVALEMENT DE FAÇADES – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- de fixer à 5 le nombre de membres de cette commission,
- de procéder au vote pour désigner les 5 représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de cette commission :
 - Pierre LE BÉLENGER
 - Bruno BOURDIN
 - Delphine CHAUVIET
 - Aldeina CELA
 - François BEDU
- sont désignés pour siéger à la Commission de revitalisation commerciale et de ravalement de façades :
 - ▶ Pierre LE BÉLENGER
 - ▶ Bruno BOURDIN
 - ▶ Delphine CHAUVIET
 - ▶ Aldeina CELA
 - ▶ François BEDU

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/46 – CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DU CHER (CDAD) – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner un représentant du Conseil municipal au sein du CDAD,
 - Christophe PISTILLI
- est élu pour siéger au sein du CDAD Monsieur Christophe PISTILLI.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/47 – CAISSE DES ÉCOLES – DÉSIGNATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE LA CAISSE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de désigner pour siéger au Comité de la Caisse des écoles :
 - ▶ Madame Brigitte COCARD
 - ▶ Madame Rachel DA SILVA

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/48 – COLLÈGES ET LYCÉES – DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de désigner les Conseillers municipaux au sein des Conseils d'administration des collèges et des lycées comme suit :

École

Collège Édouard Vaillant
Collège Albert Camus
Collège Fernand Léger
Lycée Édouard Vaillant
Lycée Henri Brisson

Représentant du Conseil municipal

Marc-Antoine FOSSARD
Brigitte COCARD
Frédéric NOBLE
Gaëtan AUPECLE
Stéphane MOUSSET

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/49 – ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES – DÉSIGNATION DES MEMBRES AUX CONSEILS D'ÉCOLE

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de désigner les Conseillers municipaux au sein des Conseils d'école comme suit :

École

Élémentaire André Luberne

Élémentaire Bourgneuf

Élémentaire Charot – Molière

Élémentaire Colombier

Élémentaire des Forges

Élémentaire Fay B

Élémentaire Jean Turpin

Élémentaire Puits Berteau

Maternelle Bourgneuf

Maternelle Claude Tétard

Maternelle Colombier

Maternelle Jules Vallès

Maternelle Maurice Caron

Maternelle Parmentier

Maternelle Puits Berteau

Groupe scolaire Bodin/Zay

Groupe scolaire Chaillot/Prévert

Groupe scolaire Tunnel Château

Groupe scolaire Joliot Curie

Représentant du Conseil municipal

Stéphane MOUSSET

Elie-Yonah RICOU

Sandrine MARTIN

Aldeina CELA

Pierre LE BELENGER

Bruno BOURDIN

Yves HUSTÉ

Alain MASSICARD

Brigitte COCARD

Julien DUFRAINE

Marc-Antoine FOSSARD

Delphine CHAUVIET

Séverine ROGER

Anita BOUET

Antonio DIAS

Gaëtan AUPECLE

Frédéric BERNARD

Fabienne MOINDROT

Christophe PISTILLI

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/50 – ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PRIVÉE NOTRE DAME – SAINT-JOSEPH – DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 1 membre pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'école privée Notre-Dame – Saint-Joseph,
 - Aldeina CELA
- est élue pour siéger au Conseil d'administration de l'école privée Notre-Dame – Saint-Joseph, Madame Aldeina CELA.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/51 – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER SDE18 – DÉSIGNATION DES MEMBRES
--

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- d'élire selon la représentation proportionnelle au plus fort reste 3 membres titulaires ainsi que 3 membres suppléants pour siéger au comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,

- Se présente 1 liste :

Titulaires :

Alain MASSICARD
Antonio DIAS
Bruno BOURDIN

Suppléants :

Aldeina CELA
Frédéric BERNARD
Geneviève DE BRACH

Sont élus au comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher :

Membres titulaires :

Alain MASSICARD
Antonio DIAS
Bruno BOURDIN

Membres suppléants :

Aldeina CELA
Frédéric BERNARD
Geneviève DE BRACH

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

**DEL26/52 – CENTRE HOSPITALIER DE VIERZON – CONSEIL DE SURVEILLANCE –
REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE**

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- de désigner, Monsieur le Maire, pour siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vierzon.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/53 – APPROLYS CENTR'ACHATS – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

29 voix Pour :

6 voix Pour par mandat :

- Sont désignés comme représentants de la Ville de Vierzon à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :
 - titulaire : Madame Brigitte COCARD
 - suppléant : Monsieur Bruno BOURDIN
- Le représentant titulaire est autorisé, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

Les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS seront inscrits pour chaque exercice, pendant toute la durée de l'adhésion.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/54 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le règlement budgétaire et financier à l'identique de l'ancien et de le modifier ultérieurement.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/55 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISES ANTICIPÉES DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- la reprise anticipée des résultats 2025, comme ci-dessus,
- d'imputer comme suit les opérations comptables :

- | | |
|---|----------------|
| ◦ article 001 déficit d'investissement résultat | 165 210,99 € |
| ◦ article 002 excédent de fonctionnement | 1 493 685,67 € |

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

5 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET).

6 voix Contre : Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX.

1 voix Contre par mandat : François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/56 – FINANCES – BUDGET ANNEXES DU THÉÂTRE MAC-NAB – REPRISES ANTICIPÉES DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- la reprise anticipée des résultats 2025, comme ci-dessus,
- d'imputer comme suit les opérations comptables :

- | | |
|---|--------------|
| ◦ article 001 déficit d'investissement résultat | 17 935,72 € |
| ◦ article 002 excédent de fonctionnement | 100 802,91 € |

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

5 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET).

6 voix Contre : Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX.

1 voix Contre par mandat : François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

**DEL26/57 – FINANCES – BUDGET ANNEXES FOIRE ET SALONS – REPRISES ANTICIPÉES
DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- la reprise anticipée des résultats 2025, comme ci-dessus,
- d'imputer comme suit les opérations comptables :
 - article 001 déficit d'investissement résultat 23 122,12 €
 - article 002 excédent de fonctionnement 15 865,47 €

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

5 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET).

6 voix Contre : Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX.

1 voix Contre par mandat : François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/58 – FINANCES – VOTE DES TAUX DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le produit fiscal attendu à 17 786 232 € dont 16 612 034 € au titre des trois taxes locales (foncier bâti et non bâti, et taxe d'habitation), coefficient correcteur pour 520 745 € et 653 453 € d'allocations compensatrices.

Le budget primitif 2026 de la Ville de Vierzon intègre des hypothèses de bases de fiscalité et d'allocations compensatrices, suivant des projections effectuées par la Ville de Vierzon préalablement à la notification de ces éléments. Lors de la décision modificative de juin 2026, les produits seront réajustés.

- de maintenir pour 2026 les taux comme ci-après :

- Taxe foncière bâtie 45,21 %
- Taxe foncière non bâtie 41,56 %

Au niveau communal, les taux de fiscalité ont évolué en 2022 mais n'avait pas connu d'augmentation depuis 2018.

- de maintenir pour 2026 le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THSR) de 20,92 %,
- de maintenir pour 2026 le taux de la taxe sur les logements vacants (THLV) de 20,92 %,
- d'autoriser le maire à signer l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition des 2 taxes directes locales (taxe foncière bâtie et non bâtie), du produit des ressources fiscales indépendantes du vote des taux, des allocations compensatrices et du coefficient correcteur qui sera annexé à cette délibération de vote des taux pour 2026.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/59 – FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2026.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

5 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET).

6 voix Contre : Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX.

1 voix Contre par mandat : François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/60 – FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE POUR L'EXERCICE 2026

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe du théâtre Mac-Nab pour l'exercice 2026,

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/61 – FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS POUR L'EXERCICE 2026
--

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe Foire et Salons pour l'exercice 2026,

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/62 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/63 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – SITUATIONS DES AP/CP

Rapporteur : Brigitte COCARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement, les situations et clôture des AP/CP.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine

MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/64 – RESSOURCES HUMAINES – DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus dans le respect des orientations ci-après :
- ✓ Ce droit à la formation, qui est un droit individuel s'exercera selon le choix des élus en privilégiant les points suivants :
 - Les fondamentaux de la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégation de service public et gestion de fait, démocratie locale, l'intercommunalité, etc.),
 - Formations en lien avec les délégations de fonction des élus (travaux, politique sociale, urbanisme, environnement, aménagement urbain, politique culturelle, sportive, sécurité, etc.),
 - Formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, négociations, expression face aux médias, informatique, bureautique, etc.).
- ✓ Toute demande de formation doit être adressée préalablement au Maire et doit préciser :
 - l'intitulé et le contenu de la formation ;
 - l'organisme de formation et son agrément ;
 - le coût prévisionnel.

La prise en charge est accordée sous réserve :

- de l'agrément de l'organisme de formation ;
 - de l'adéquation de la formation avec les fonctions exercées ;
 - de la disponibilité des crédits.
-
- ✓ Les frais de formation sont remboursés sur présentation de justificatifs, dans les conditions suivantes :
 - Prise en charge du coût de la formation dispensée par un organisme agréé ;
 - remboursement sur la base du tarif SNCF 2^e classe ou indemnités kilométriques en vigueur en cas d'utilisation du véhicule personnel ;
 - prise en charge des frais annexes (péage, stationnement),
 - frais de repas : remboursement au réel dans la limite du plafond applicable aux agents de l'État (20 €) ;

- frais d'hébergement (la nuit, le petit déjeuner et les frais annexes) : remboursement dans la limite des plafonds réglementaires en vigueur :
 - 90 € en Province,
 - 120 € dans les grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris (population égale ou supérieure à 200 000 habitants),
 - 140 € dans la commune de Paris,
 - 150 € pour les personnes en situation de handicap.

Les montants et plafonds de prise en charge mentionnés dans la présente délibération évolueront automatiquement en fonction des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- ✓ Les élus salariés peuvent bénéficier d'une compensation des pertes de revenus :
 - dans la limite de 21 jours pour la durée du mandat ;
 - dans les plafonds réglementaires ;
 - sur présentation d'un justificatif de perte de salaire.
- ✓ Le droit individuel à la formation (DIF) relève d'un dispositif distinct, mobilisé à l'initiative de l'élu, dans les conditions définies par les textes en vigueur. Il ne relève pas des crédits inscrits au budget communal.
- d'imputer les dépenses correspondantes, d'un montant maximum de 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus (article L2123-14 du CGCT), au budget général, fonction 031 – article 65315 dans le cadre des crédits ouverts au budget 2026, et à compléter éventuellement lors d'une décision modificative.

Chaque année, un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la commune sera annexé au compte administratif et donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/65 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs comme susvisé,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/66 – DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE PROROGATION DES DÉLAIS DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉS (AD'AP)

Rapporteur : Delphine CHAUVIET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération DEL25/171 du Conseil municipal en date du 02 octobre 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire à demander et à déposer une demande d'autorisation de prorogation des délais de l'agenda d'accessibilité programmés de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029 auprès de la Préfecture,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer tout acte s'y rapportant.

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

DEL26/67 – FONCIER – CONVENTION DE SERVITUDES AU BÉNÉFICE D'ENEDIS POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN D'UN CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN ET D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ DESTINÉS À L'ALIMENTATION DE LA CHAUFFERIE DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAINE – PARC DE BELLEVUE

Rapporteur : Stéphane MOUSSET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser ENEDIS à installer un **câble souterrain** (dans une bande de 3 m. de large, sur une longueur de 65 m. environ), ainsi que tous ses accessoires, sur les parcelles cadastrées BY 878, 880, 882 et 876, situées Parc de Bellevue, et appartenant à la commune de Vierzon ;
- d'autoriser ENEDIS à installer un **poste de distribution publique d'électricité**, et tous ses accessoires (sur une emprise de 15 m²), sur la parcelle cadastrée BY 882, située Parc de Bellevue, et appartenant à la commune de Vierzon ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions passées entre la Ville et ENEDIS pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'installation et d'exploitation desdits ouvrages, ainsi que tout autre acte afférent,
- d'imputer les recettes au budget de l'exercice (indemnités forfaitaires de 20 € et 225 € versées par ENEDIS).

ADOPTÉ PAR :

29 voix Pour : Gaëtan AUPECLE, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Nathalie BAPTISTE, Malika DEMIK, Toufik DRIF, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

6 voix Pour par mandat : Frédéric BERNARD (donne pouvoir à M. MASSICARD), Delphine CHAUVIET (donne pouvoir à Mme COCARD), Lawrence LOONTJENS (donne pouvoir à M. LE ROUX), Sandrine MARTIN (donne pouvoir à M. DUFRAINE), Fabienne MOINDROT (donne pouvoir à Mme BOUET), François BEDU (donne pouvoir à Mme ROUX).

Fait à VIERZON, le 04 mai 2026

Le Maire,



Yannick LE ROUX